

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).
En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Février à mai 2020

Contractants : Paysans
BRAGUE Alexandre
La Vannière 45360 Cernoy en Berry
Portable : 06 77 14 04 35
Mail : labiquetteheureuse@protonmail.com

CONSUMMATEUR-TRICE
Nom :
Adresse :
Tél.:
Mail :
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Coordinateur: Philippe Raimbault

produit non disponible

			FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
				FÊTE DU PRINTEMPS	VACANCES SCOLAIRES	
				26	16	14
Contenu du contrat		PRIX/Date	Pas de livraison			
Les classiques	Frais	1,50 €				
	½ sec	1,50 €				
	Sec	1,50 €				
Les spéciaux	Ciboulette	1,80 €				
	Echalotte	1,80 €				
	Paprika	1,80 €				
	Ail et fines herbes	1,80 €				
	Poivre	1,80 €				
	Graine de Moutarde	1,80 €				
Cendré (1/2 sec)		1,80 €				
Faisselle (caillé de chèvre 500g)		3,50 €				
Fromage blanc 500g		4,50 €				
Dés apéros (x20)		3,00 €				
Tartichèvre Ail et fines herbes 150g		2,00 €				
Tartichèvre Noix 150g		2,00 €				
Total livraison						

Total CONTRAT

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17H45 à 19H15, à la Maison Familiale Rurale 3 avenue des Montoires à GIEN

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité

- o en 1 fois : _____ € espèces ou chèque à l'ordre de La Biquette Heureuse
- o par mois, soit _____ chèques de _____, _____, _____, _____ € à l'ordre de la Biquette Heureuse

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Consommateur